

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 3^e jour du mois de **juin** de l'an **2024**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

Présences :

- M. Philippe Pagé, maire
- M. Pierre Bellerose, conseiller
- M. Enzo Marceau, conseiller
- M. Adrien Beaudoin, conseiller
- Mme Christiane Bonneau, conseillère
- M. Joël Nadeau, conseiller
- Mme Martine Lanctôt, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-06-118

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le point 9.4 « Octroi d'un mandat au Musée d'histoire de Sherbrooke pour le projet d'interprétation de la commémoration du 125^e anniversaire du décès de Zoël Cyr Miquelon » soit retiré de l'ordre du jour de la séance et reporté à une séance subséquente.

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Mai 2024
- 3.2. Journal de facturation – Mai 2024
- 3.3. Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2023
- 3.4. Remboursement au Fonds de roulement
- 3.5. Mandat à Groupe RDL pour le rapport de mission du PRABAM
- 3.6. Adhésion à Québec municipal pour l'année 2024-2025
- 3.7. Demande de participation financière à l'activité des finissants et finissantes de l'école primaire Christ-Roi organisé par les Ateliers des savoirs partagés
- 3.8. Dépôt au Programme d'infrastructures pour aînés (PRIMA) pour la rampe d'accès du bureau municipal

4. LÉGISLATION

- 4.1. Résolution de contrôle intérimaire (RCI) sur le territoire de Saint-Camille

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

6. TRANSPORT ET VOIRIE

- 6.1. Autorisation de lancer les demandes de prix pour les travaux de voirie 2024

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Liste des permis émis du mois de mai 2024
8.2. Demande de dérogation mineure DM2024-03 pour l'immeuble situé au 241, 9^e et 10^e Rang, lot 6 078 419
8.3. Demande de dérogation mineure DM2024-04 pour l'immeuble situé au 133, rue Desrivières, lot 6 415 365
8.4. Inscription des membres du comité consultatif d'urbanisme et de démolition pour la formation obligatoire afin de se conformer à la Loi 16 venue modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1. Motion de félicitations aux cadets de l'Escadron 635 et aux récipiendaires de trophées lors de la Revue annuelle 2024
9.2. Octroi du mandat aux architectes paysagistes pour l'accompagnement des plans et devis des travaux prévus au parc Cinq à mille fleurs
9.3. Autorisation de lancer les demandes de prix pour l'aménagement des espaces 0-5 ans dans le parc ainsi que les panneaux acoustiques dans le Toit des Quatre-Temps
~~9.4. Octroi d'un mandat au Musée d'histoire de Sherbrooke pour le projet d'interprétation de la commémoration du 125^e anniversaire du décès de Zoël Cyr Miquelon~~

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

11. CORRESPONDANCE

- 11.1. Copie de la correspondance

12. VARIA

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2024-06-119

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Le maire et les conseillers répondent aux questions des personnes présentes. Les questions portent sur l'épandage de l'abat-poussière, la résolution de contrôle intérimaire, les consultations prévues à cet effet, le Schéma d'aménagement de la MRC et le processus de refonte des règlements d'urbanisme.

3 Administration générale et financement

2024-06-120

3.1 Adoption des comptes à payer – Mai 2024

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 26 avril au 24 mai 2024 au montant de cent deux mille treize dollars et treize cents (102 013,13 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Mai 2024

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de mai 2024 déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

3.3 Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2023

Le maire dépose les faits saillants du rapport financier 2023 aux personnes présentes.

2024-06-121

3.4 Remboursement au Fonds de roulement – Versement 4 sur 5

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder au quatrième versement de cinq mille cent trente-neuf dollars et quinze cents (5 139,15 \$) afin de rembourser le Fonds de roulement tel que stipulé dans la résolution 2020-09-164 faisant référence à des travaux de rénovation du bâtiment situé au 130, rue Desrivières.

ADOPTÉE

2024-06-122

3.5 Mandat à Groupe RDL pour le rapport de mission du PRABAM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mandater des professionnels pour faire le rapport de mission du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité mandate le Groupe RDL pour procéder au rapport de mission du PRABAM.

ADOPTÉE

2024-06-123

3.6 Québec municipal – Adhésion 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE Québec municipal est une plateforme contenant beaucoup d'informations municipales pertinentes pour l'ensemble des membres du conseil;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal adhère à Québec municipal au montant de cent quatre-vingt-quinze dollars (195,00 \$), taxes en sus, pour l'année 2024-2025.

ADOPTÉE

2024-06-124

3.7 Demande de participation financière à l'activité des finissants et finissantes de l'école primaire Christ-Roi organisé par les Ateliers des savoirs partagés

CONSIDÉRANT QUE les Ateliers des savoirs partagés organisent une activité plein-air pour les finissants et finissantes de l'école primaire Christ-Roi;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est très appréciée et attendue des finissants et finissantes;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se déroulera durant la fin de semaine du 14 au 16 juin 2024 et que des coûts sont à prévoir, notamment pour la nourriture;

CONSIDÉRANT QUE les Ateliers des savoirs partagés ont demandé une contribution financière municipale de cinq cents dollars (500 \$) pour la tenue de l'activité;

CONSIDÉRANT QU'il y aura 5 finissants et finissantes qui participeront à l'activité;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité verse une somme de cinq cents dollars (500 \$) pour l'activité des finissants et finissantes de l'école primaire Christ-Roi qui se déroulera du 14 au 16 juin 2024.

ADOPTÉE

2024-06-125

3.8 Dépôt au Programme d'infrastructures pour les aînés (PRIMA) pour la rampe d'accès du bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE le balcon, la rampe d'accès du bureau municipal et la porte d'entrée doivent être restaurés et remis aux normes;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

QUE la Municipalité ait pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Julie Vaillancourt, soit autoriser à déposer et à signer tous les documents de ce programme.

ADOPTÉE

4 **LÉGISLATION**

2024-06-126

4.1 **Résolution de contrôle intérimaire (RCI) sur le territoire de Saint-Camille**

ATTENDU qu'une résolution (2021-02-034) exprimant l'intention du conseil municipal de réviser son plan d'urbanisme ainsi que ses règlements d'urbanismes a été adoptée le 8 février 2021;

ATTENDU que cette révision aura notamment pour objectif de modifier les modalités de lotissement sur tout le territoire de Saint-Camille;

VU l'article 111 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) qui permet au conseil municipal d'imposer un contrôle intérimaire dans le cadre de la révision de son plan d'urbanisme;

VU l'article 112 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) qui permet au conseil municipal d'interdire les demandes d'utilisation du sol, les demandes d'opération cadastrales et les demandes de morcellement de lots faits par aliénation;

VU l'article 112.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) qui permet au conseil municipal de lever une interdiction prévue à l'article 112 et d'établir les conditions et modalités de la levée de cette interdiction;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu par l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal adopte cette résolution de contrôle intérimaire interdisant toutes demandes d'utilisation du sol, toutes demandes d'opération cadastrales et toutes demandes de morcellement de lots faits par aliénation sur l'ensemble du territoire de Saint-Camille.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

6 TRANSPORT ET VOIRIE

2024-06-127

6.1 Autorisation de lancer les demandes de prix pour les travaux de voirie 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu des travaux de voirie en 2024, notamment du rechargement, du creusage de fossé et l'accompagnement d'une firme de professionnelle pour le dépôt de travaux dans des programmes de subvention en lien avec le Plan d'intervention du réseau routier local (PIRRL);

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les demandes de prix pour les travaux de voirie 2024.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de mai 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les permis délivrés en mai 2024.

2024-06-128

8.2 Demande de dérogation mineure DM2024-03 pour l'immeuble situé au 241, 9^e et 10^e Rang, lot 6 078 419

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de permis assujetti à une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 241, 9^e et 10^e Rang, lot 6 078 419;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à remplacer un garage dérogatoire, protégé par droit acquis, qui se trouve à 5 mètres de la ligne de lot latéral alors que la marge latérale dans la zone Aa15 est de 10 mètres;

CONSIDÉRANT QUE tout remplacement d'une construction dérogatoire protégée par droit acquis doit se faire en conformité avec le règlement de zonage (article 19.3.2 du *Règlement de zonage 2002-04*) ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain d'une superficie de 3 498 mètres carrés sur lequel se trouve une résidence, un puit, une fosse septique, un champ d'épuration et quelques arbres matures laisse peu de place pour la construction d'un bâtiment complémentaire respectant les différentes marges;

CONSIDÉRANT QUE le terrain contigu est une terre agricole avec une résidence se trouvant à environ 120 mètres du garage projeté;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil autorise la délivrance de permis de la demande de dérogation mineure DM2024-03 pour l'immeuble situé au 241, 9^e et 10^e rang, lot 6 078 419.

ADOPTÉE

2024-06-129

8.3 Demande de dérogation mineure DM2024-04 pour l'immeuble situé au 133, rue Desrivières, lot 6 415 365

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de permis assujettie à une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 133, rue Desrivières, lot 6 415 365;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre la construction d'un cabanon de 16 pieds par 20 pieds, à 5 mètres de la ligne de lot latérale alors que la marge latérale dans la zone Aa11 est de 10 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le milieu humide et la présence de quelques arbres matures qui entourent en partie la résidence limitent l'espace constructible pour un bâtiment complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le terrain contigu est un milieu humide ou aucune construction résidentielle ne pourra se faire à moins de 200 mètres de la ligne de lot arrière contiguë au lot pour lequel la dérogation est demandée;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil autorise la délivrance de permis de la demande de dérogation mineure DM2024-04 pour l'immeuble situé au 133, rue Desrivières, lot 6 415 365.

ADOPTÉE

2024-06-130

8.4 Inscription des membres du comité consultatif d'urbanisme et de démolition pour la formation obligatoire afin de se conformer à la Loi 16 venue modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

CONSIDÉRANT la Loi 16 qui apporte des modifications à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, notamment que les membres des comités consultatifs d'urbanisme et les membres du comité de démolition doivent suivre une formation obligatoire afin de pouvoir siéger sur ces comités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources organise une formation de groupe et offre deux plages horaires pour suivre celle-ci;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil autorise l'inscription de l'ensemble des membres du comité consultatif d'urbanisme ainsi que ceux du comité de démolition à participer à cette formation obligatoire.

QUE les frais reliés à cette formation soient à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2024-06-131

9.1 Motion de félicitations aux cadets de l'Escadron 635 des Sources et aux récipiendaires de trophées lors de la Revue annuelle 2024

CONSIDÉRANT QUE l'Escadron 635 des Sources a tenu sa 67^e Revue annuelle le 16 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permet de souligner les efforts des cadets par la remise de trophées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent souligner les efforts de l'ensemble des participants et participantes de Saint-Camille à l'Escadron 635 des Sources;

CONSIDÉRANT QUE Mme Emmanuelle Pelchat, citoyenne de Saint-Camille, est capitaine au sein de l'organisme et impliquée depuis plusieurs années;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal félicite la participation de M. Gabriel Charland, M. Félix Proulx, M. Raphaël Laroche et Mme Coralie Charland à l'Escadron 635 des Sources.

QUE le conseil félicite les récipiendaires de trophées lors de la 67^e Revue annuelle, à savoir :

- M. Félix Proulx pour le trophée « Meilleur niveau 1 »;
- M. Raphaël Laroche pour le trophée « Meilleur niveau 2 »;
- Mme Coralie Charland pour le trophée « Commandant ».

QUE le conseil remercie Mme Emmanuelle Pelchat, capitaine, pour toutes ses années d'implication ainsi que son apport à l'Escadron 635 des Sources.

ADOPTÉE

2024-06-132

9.2 Octroi du mandat aux architectes paysagistes pour l'accompagnement des plans et devis des travaux du parc Cinq à mille fleurs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des subventions pour refaire une section du parc Cinq à mille fleurs, à savoir les modules de jeux 0-5 ans ainsi que les panneaux acoustiques dans le Toit des Quatre-temps;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçu par Mme Stéphanie Desmeules, architectes paysagistes, au coût de neuf mille cinq cents dollars (9 500 \$), taxes en sus;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité mandate Stéphanie Desmeules, architecte paysagiste, afin de produire les plans et devis pour le réaménagement du parc municipal.

QUE ce contrat soit au coût de neuf mille cinq cents dollars (9 500 \$), taxes en sus, et que Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer le contrat.

ADOPTÉE

2024-06-133

9.3 Autorisation de lancer les demandes de prix pour l'aménagement de l'espace 0-5 ans dans le parc ainsi que les panneaux acoustiques dans le Toit des Quatre-temps

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des subventions pour refaire une section du parc Cinq à mille fleurs, à savoir les modules de jeux 0-5 ans ainsi que les panneaux acoustiques dans le Toit des Quatre-temps;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit demander des prix pour les travaux mentionnés ci-dessus;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal autorise Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, à demander des prix pour les travaux d'aménagement de l'espace 0-5 ans dans le parc Cinq à mille fleurs ainsi que pour les panneaux acoustiques dans le Toit des Quatre-temps.

ADOPTÉE

9.4 Octroi d'un mandat au Musée d'histoire de Sherbrooke pour le projet d'interprétation de la commémoration du 125e anniversaire du décès de Zoël Cyr Miquelon

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance subséquente.

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Le maire répond aux questions des personnes présentes qui portent notamment sur du pavage au 130, rue Desrivières et le transport de bois qui se fera au courant de l'été via le chemin Pinard.

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

12 VARIA

2024-06-134

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la présente séance soit levée à 19 h 40.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé
Maire